

**RAPPORT DE L'ATELIER NATIONAL DE PLAIDOYER POUR LA REDUCTION  
DES RISQUES DE CATASTROPHES AU BURKINA FASO**



*Avril 2016*

## Sommaire

INTRODUCTION .....	3
Mot de bienvenue du Coordonnateur du Réseau national de plaidoyer pour RRC au Burkina. ....	3
Intervention de l'ONG Christian Aid.....	4
Discours d'ouverture du Ministre de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille .....	5
Début des Travaux en plénière .....	5
Présentation du Réseau national de plaidoyer pour la RRC et ses acquis. ....	6
Présentation de la matrice de suivi des indicateurs de la loi .....	7
Première phase d'échanges .....	8
Présentation du dispositif national de gestion des catastrophes .....	9
Les missions de la Direction générale de la protection civile.....	9
Présentation des Objectifs du développement durable (ODD). ....	11
Restitution de la participation du Réseau de plaidoyer à la COP21.....	12
Deuxième phase d'échanges.....	13
Les Travaux en commission, restitution et échanges.....	14
Cérémonie de clôture de l'atelier.....	15

## INTRODUCTION

Le Réseau national de plaidoyer pour la réduction des risques de catastrophes au Burkina Faso a organisé le jeudi 31 mars 2015 dans la salle des conférences Ouind-Yidéà de Ouagadougou l'atelier national de plaidoyer pour la Réduction des risques de catastrophes (RRC). Placée sous la présidence du Ministre de la femme, de la solidarité nationale et de la famille, cet atelier avait pour objectif global de mener des réflexions au niveau national sur les voies et moyens pour assurer une mise en œuvre effective de la loi 12-2014/AN portant prévention et gestion des risques, crises humanitaires et catastrophes au Burkina Faso.

De façon spécifique, cet atelier envisageait :

- ❖ Présenter les acquis du réseau en matière de plaidoyer;
- ❖ Echanger sur les principaux obstacles à la mise en œuvre effective de cette loi au Burkina Faso et identifier des pistes de solutions ;
- ❖ Echanger sur des ODD en mettant l'accent sur l'ODD numéro 13 ;
- ❖ Présentation d'une synthèse du cadre d'action de Sendai et échanger sur la contribution du Réseau de plaidoyer dans l'atteinte des objectifs.

Etaient présents à ce cadre d'échanges une cinquantaine de participants composés de différentes organisations membres du réseau, de partenaires techniques et financiers (PTF) étatiques et internationaux.

### **Mot de bienvenue du Coordonnateur du Réseau national de plaidoyer pour RRC au Burkina.**



A l'ouverture des travaux aux environs de 09 heures, c'est au Coordonnateur du Réseau national de plaidoyer pour la RRC, M. Mathieu OUEDRAGO, que l'honneur est revenu de prononcer le mot de bienvenue. Dans ses propos, il a tenu à remercier l'ensemble des participants à cet atelier. Il a également souhaité qu'à la sortie

de cet atelier, chaque invité ait l'occasion de découvrir l'ensemble des travaux qui ont été abattus par le réseau national depuis sa création. Il a soutenu qu'il serait important d'allouer un budget conséquent à la RRC car aucun développement ne saurait être efficace sans une maîtrise des catastrophes auxquelles le Burkina Faso fait face. Le Coordonnateur s'est par ailleurs réjoui de l'engagement du Chef de l'Etat, Roch Marc Christian Kaboré, de faire de la RRC une de ses priorités ; toute chose qui a été matérialisée le 03 novembre 2015 par sa signature de notre pacte pour la RRC durant sa campagne présidentielle. Du reste, il a invité les autorités à prendre des mesures urgentes pour une mise en œuvre effective de la loi 12-2014/AN. Monsieur OUEDRAOGO a tenu à remercier les PTF dont Christian AID, Oxfam, Diakonia, le CONASUR, la DGPC, etc. qui accompagnent le réseau de plaidoyer. Avant de clore ses propos, le Coordonnateur Mathieu OUEDRAOGO a invité l'ensemble des PTF à appuyer notre Réseau dans son rôle de veille citoyenne qui entre dans sa troisième phase.

### **Intervention de l'ONG Christian Aid.**

Selon le représentant de l'ONG Christian Aid, Gervais NADEMBEGA, le Réseau national de plaidoyer pour la RRC se doit d'être félicité. Il a de ce fait égrainé une série de succès à l'actif du réseau. De sa naissance en 2009 à la signature du pacte pour la RRC par les partis politiques en passant par l'élaboration de la loi d'orientation, il a estimé que le réseau a relevé plusieurs défis. Néanmoins, il a estimé qu'il en reste encore à relever. C'est pourquoi monsieur NADEMBEGA a invité l'ensemble des participants à redoubler d'effort à cet effet. Aussi, n'a-t-il pas manqué de plaider auprès des structures internationales dont Diakonia et Oxfam afin qu'ils accompagnent davantage les 18 organisations nationales du Réseau dans leur mission. Au compte de l'Etat, monsieur NADEMBEGA a plaidé en ces termes : « J'invite madame le ministre à porter notre message en conseil des ministres et au président du Faso afin qu'il respecte son propre engagement».

## Discours d'ouverture du Ministre de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille



Absente à cette rencontre, placée sous sa présidence, madame le ministre de la femme, de la solidarité nationale et de la famille, s'est faite représenté par son conseiller technique, monsieur Jean-Baptiste ZOUNGRANA. Avant de transmettre

fidèlement le discours d'ouverture de madame le ministre, monsieur ZOUNGRANA a tenu à expliquer que l'absence du ministre est liée à des raisons indépendantes de sa volonté. Dans ce discours, le directeur technique a annoncé qu'au cours des dix dernières années, le Burkina Faso a subi plusieurs types de catastrophes naturelles telles que des sécheresses, des inondations, les vents violents. Il a indiqué qu'en 2009 par exemple, les inondations ont engendré sur le plan humanitaire 181318 sinistrés et 49 décès. Il a en outre précisé que cette catastrophe a coûté plus de 100 milliards de francs CFA à l'Etat Burkinabè. Il a de ce fait exprimé l'engagement de l'Etat Burkinabè à intégrer la prévention et la gestion de tous les types de catastrophes dans le nouveau référentiel de développement qui est la politique nationale du développement économique et sociale (PNDES). Tout en encourageant le Réseau de plaidoyer il a invité l'ensemble des participants à faire des propositions concrètes qui permettront d'avancer en matière de RRC. Avant de déclarer ouverte cet atelier de réflexion sur la RRC monsieur ZOUNGRANA a promis transmettre fidèlement les doléances du Réseau de plaidoyer à madame le ministre. A l'issue de ce discours, une photo de famille a mis fin à la cérémonie d'ouverture des travaux de l'atelier à 09 heures 55 minutes.

### Début des Travaux en plénière

De retour en salle à 10 heure, le modérateur de l'atelier, monsieur Sylvestre TIEMTORE a permis à chaque participant de décliner son identité. Ensuite, il a soumis le chronogramme des

activités à l'amendement des participants. Il a également indiqué qu'en termes de méthodologie, il y aura deux séries de communications qui seront suivies d'échanges. Après adoption, il a invité les deux premiers communicateurs à présenter leurs travaux.

### **Présentation du Réseau national de plaidoyer pour la RRC et ses acquis.**

La première communication a porté sur la présentation du Réseau national de plaidoyer pour la RRC. Cette communication a été livrée par Monsieur Adama GNANOU, chargé de communication du Réseau MARP Burkina. Dans sa communication, monsieur GNANOU est



parti du contexte et de la justification de la création du réseau avant de présenter sa vision, sa mission, ses acquis engrangés et ses défis à relever. Pour lui ce sont les problèmes dans la gestion des catastrophes, la faible mobilisation des ressources et la faiblesse des mécanismes de coordination qui ont

suscité la naissance de ce réseau. A cela s'ajoute l'absence de loi en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes au Burkina Faso a-t-il indiqué. En termes de vision pour le Réseau de plaidoyer, il s'agit de « parvenir à des communautés plus résilientes en matière de risques, de catastrophes et de crises humanitaires ». Après avoir présenté sommairement présenté les membres du réseau Adama GNANOU a énuméré quelques acquis du réseau au nombre des quels figure l'adoption de la loi ; l'élaboration de 8 décrets d'application de la loi ; l'élaboration d'une matrice d'indicateur de la loi ; la simplification de la loi en mooré, dioula et fulfuldé ; la production de 4000 exemplaires de la loi ; la tenue des activités de sensibilisation auprès des populations ; la signature du pacte sur la RRC par des acteurs politiques ; la participation aux rencontres internationales telles que le cadre d'action de Sendai, la COP21, etc.

Au titre des difficultés, monsieur GNANOU a retenu la crise politique, l'indisponibilité des acteurs à certaines rencontres et le manque des ressources financières. Pour terminer, il a converti un chapelet de défis en questionnement en ces termes : Comment assurer l'effectivité

de la mise en de la loi une fois adoptée ? Comment assurer l'appropriation de la loi par les communautés à la base ? Comment assurer une participation des communautés au processus de suivi de la mise en œuvre de la loi ? Comment consolider et pérenniser le fonctionnement du réseau ?

### **Présentation de la matrice de suivi des indicateurs de la loi**

Cette présentation a été livrée par Monsieur Harouna Yaméogo, point focal de plaidoyer de l'ODE.

Pour lui, pour l'élaboration de cette matrice d'indicateur, a été orientée par l'objectif global et quatre objectifs spécifiques. Il a en outre présenté les indicateurs et l'échelle de réalisation qui va de celle communale à celle nationale. En sus, monsieur YAMEOGO a présenté les différentes activités et leurs responsables. En termes d'activités par exemple, il a énumérés entre autres activités :

- ☞ La collecte et le traitement de données (situation de référence et annuelle ensuite)
- ☞ La tenue d'une conférence de presse annuelle après chaque rapport sur la situation des zones inondables habitées ou loties
- ☞ Des audiences avec le MFSNF, le CONASUR et des mairies.
- ☞ Des enquêtes de satisfaction des bénéficiaires des interventions de l'Etat sur les préventions et la gestion des catastrophes dans la zone d'intervention du réseau

## Première phase d'échanges



A l'issue de cette première série de présentations, place fut faite aux échanges :

Au cours des échanges, l'ensemble des participants se sont accordés à féliciter le Réseau national de plaidoyer pour la qualité de son plaidoyer. Cependant, certains participants ont bien voulu que les actions s'étendent sur l'ensemble du territoire. Cependant, Adama GNANOU a expliqué que le Réseau fait face à des problèmes de ressources. Pour lui, les financements acquis ne permettent pas de couvrir l'ensemble du territoire national.

C'est pour cette raison que le Réseau est contraint à se limiter dans les zones d'intervention des différents membres. Il a invité les partenaires financiers à plus d'accompagnement à cet effet. A la question de savoir si le Réseau a rencontré de nouveaux partenaires financiers, il est ressorti que l'ambassade du Japon a déjà été contactée. D'autres structures seront contactées les jours à venir a annoncé Adama GNANOU. De même des participants se sont intéressés aux actions qui sont en vue à l'endroit du Président du Faso, signataire du pacte pour la RRC. Les membres du réseau ont estimé qu'une audience sera demandée et que des mesures importantes seront sollicitées auprès du Président du Faso. A l'endroit des populations vivant en zone inondable, des participants ont également voulu que des actions soient entreprises par l'autorité.

En ce qui concerne la matrice d'indicateurs, des participants se sont inquiétés de la situation de référence qui a prévalu son élaboration. En outre, certains voulaient connaître l'entendue de l'enquête complémentaire qui sera organisée. De même d'autres ont émis des doutes sur la fiabilité de la matrice. Par exemple, monsieur SOME a estimé qu'il faut une feuille de route et que les différents ministères devront signer un protocole voire un pacte dans ce sens. Dans le



même sens, monsieur YE a voulu connaître la responsabilité des structures étatiques par rapport au niveau de satisfaction des populations énoncé par la matrice.

Monsieur YAMEOGO a en réponse aux questions expliqué qu'il existe une situation de référence. De même Il a indiqué que c'est dans le souci de synthèse de sa communication qu'il n'en a pas fait cas. Par rapport à l'étude complémentaire sur la situation, monsieur YAMEOGO a déploré le fait que les moyens ne permettront pas de l'étaler sur toute l'étendue du territoire national. En ce qui concerne la fiabilité de la matrice, Il a rassuré que sa présentation n'est qu'un aperçu. Il a précisé que la matrice prend en compte plusieurs choses. Par ailleurs, il a indiqué, que cette matrice pourrait toujours être consolidée. C'est en ce sens qu'il a invité l'ensemble des acteurs à s'impliquer davantage dans les activités du Réseau. Dans le même sens, Alexandre SANFO, a invité tous ceux qui ont des expertises à les faire falloir afin que les catastrophes soient mieux minimisées au Burkina Faso.

### **Présentation du dispositif national de gestion des catastrophes**

Cette communication a été livrée par monsieur Bagassi Dominique YE, Administrateur des Affaires Sociales au Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP-CONASUR). Il a indiqué que c'est à partir des années 1970 que les autorités ont mis en place un dispositif pour gérer les effets des catastrophes. Dénommé Sous -Comité de Lutte contre les effets de la Sécheresse (SCLES) en 1972, ce dispositif a évolué au fil du temps pour devenir le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) en 1993 avec un Secrétariat Permanent (SP/CONASUR). Il a aussi expliqué que le CONASUR est appuyé les CORESUR, les COPROSUR et les CODESUR respectivement à l'échelle régionale, provinciale et départementale. En termes de domaine d'intervention, il a précisé que le CONASUR est habilité à la prévention de par la sensibilisation, l'information, l'éducation et la formation; l'assistance humanitaire pendant et après l'urgence et enfin la réhabilitation par la réinsertion sociale des sinistrés et la construction et/ou reconstruction des infrastructures communautaires. Pour terminer, monsieur YE a annoncé l'existence de plusieurs instruments pour la coordination au titre desquels il y a le Plan de contingence national multirisque et les plans de contingences régionaux.

### **Les missions de la Direction générale de la protection civile**

Cette communication a été sportivement livrée par le colonel Sibiri Coulibaly, représentant le Directeur générale de la DGPC. Le colonel Coulibaly a passé au peigne fin l'historique, les missions et l'organisation de la DGPC. Il a en outre présenté les forces, les difficultés et les

défis de sa direction. Selon lui c'est suite au décret n°78-225/PRES/IS/CAB du 11 Juillet 1978 que de la Direction Générale de la Sécurité Civile (DGSC) a vu le jour. Il a expliqué que c'est par la suite qu'elle est devenue la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) en 1992. Quant à ses missions il a en outre missions cité :

- La direction et la coordination des opérations de secours en cas de crises majeures ; Missions, conceptions et mise en œuvre des plans de prévention des risques et des plans d'organisation des secours, conception et mise en œuvre de politiques publiques,
- La conception et la mise en place des politiques de prévention en matière de protection civile ;
- L'information, la sensibilisation et la formation des populations en matière de protection civile ;
- Etc.

En termes d'organisation, le colonel a indiqué que la DGPC est composée de la direction des plans et des opérations, la direction de la prévention et de la réglementation et de la direction des études et gestion des personnes déplacées en situation d'urgence.

Il a par ailleurs il a tenu à préciser que la Brigade nationale des sapeurs pompier (BNSP) est la structure opérationnelle en matière de protection civile. En termes de partenariat, le colonel a estimé que toute structure gouvernementale ou non, agissante dans le domaine de la protection civile peut en devenir.

Au cours de sa communication, le colonel Coulibaly, a tenu à présenter également le Plan d'organisation des secours communément appelé plan ORSEC. Pour lui, il s'agit de dispositifs organisationnels interministériels destinés à la mobilisation et à l'engagement coordonnés des moyens de secours nécessaires pour faire face aux accidents, sinistres et catastrophes d'une certaine gravité. Il a indiqué que ces plans sont mis en place par le Ministre en charge de la protection civile, Gouverneur, le Haut- Commissaire et le Maire. Il a également indiqué que ce sont ces mêmes autorités qui sont habilitées à déclencher, à suspendre et à assurer la direction des secours. Il a aussi indiqué qu'en cas d'opération de secours le plan ORSEC comprend un comité de crise, des cellules d'appui et des groupes opérationnels.

En plus du plan ORSEC, le colonel a expliqué qu'il existe Le plan de soutien militaire aux autorités civiles (Plan SMAC). Pour lui, c'est un Mémorandum d'Entente (M.O.U.) entre le Ministère en charge de la protection civile et les Forces Armées Nationales (FAN) en matière de gestion coordonnée des situations de crises humanitaires et/ou de catastrophes de toute nature. Ce M.O.U. a-t-il déclaré permet aux structures militaires, à quelque niveau où elles sont

implantées, d'apporter leur concours à l'autorité en charge de la protection civile, sans délai ni instructions particulières de leurs hiérarchies.

En termes d'expérience, le colonel a indiqué que la DGPC a pris part à l'opération BAYIRI en 2002 ; à la gestion de l'incendie du grand marché de Ouagadougou en 2003 ; à la gestion de l'attaque terroriste de janvier 2015, etc. Les difficultés rencontrées par la DGPC n'ont pas été omises par le colonel Coulibaly. Entre autres difficultés il y a l'inexistence d'un véritable centre de traitement des alertes (accès difficile au 18 et traitement compliqué des alertes), l'insuffisance des équipements et matériels d'intervention, des moyens de communication, la couverture insuffisante du territoire en centres de secours (long délais d'intervention), etc. Avant de terminer ses propos le Colonel Coulibaly a indiqué que la DGPC a en défis la couverture des 8 régions qui ne sont pas encore couvertes et évolution vers la création d'une agence unique et autonome de prévention et de gestion des catastrophes.

### **Présentation des Objectifs du développement durable (ODD).**



Cette présentation a été livrée par le représentant du ministère de l'Economie et des finances, monsieur Narcisse Sidibé. Il a fait un rappel de la genèse des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui ont vu le jour en 2000 suite à l'engagement de 191 pays dont le Burkina Faso, à réduire la pauvreté et les

inégalités de tous ordres dans le monde. 15 années après sa mise en œuvre, monsieur Sidibé a voulu partagé la situation du Burkina Faso. Bien que le Burkina n'a pas pu atteindre les 8 objectifs de la « déclaration du millénaire » elle a toutefois ont contribué à des progrès notable. Dans le domaine de l'éducation, le taux net de scolarisation est passé de 36,9% en 2000 à 64,4%. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, monsieur Sidibé a estimé que la proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable a connu de progrès de 18% à 76% entre 2000 à 2015. Quant au taux de prévalence du VIH/SIDA, il a connu un recul de 7,17% à 0,3% parmi la population de 15 à 24 ans entre 2000 et 2010. Par contre il a fait étalage du retard en

matière de réduction de l'extrême pauvreté (40%), de la santé maternelle et infantile qui est entravé par un fort taux de mortalité et l'autonomisation des femmes qui n'est pas encore effective. Il a à la lumière des critiques faites à l'endroit des OMD présenté les leçons apprises avant d'annoncer les objectifs pour le développement durable (ODD) qui constitue la nouvelle boussole. Selon lui, suite la conférence de Rio +20 les ODD ont été inscrit dans l'agenda des Nations Unies pour le développement après 2015. A la différence des OMD, les ODD passent de 8 à 17 objectifs et de 21 à 169 cibles. L'élimination de la pauvreté, de la famine et des inégalités entre sexe ; l'édification d'infrastructures résilientes ; la réduire les inégalités ; la promotion de la santé et de l'éducation ; la protection de l'environnement sont autant d'objectifs visés par les ODD d'ici à 2030.

Monsieur Sidibé a en outre présentés les six principes de base des ODD :

1. La dignité: éradiquer la pauvreté et lutter contre les inégalités;
2. Les individus: Pour assurer une vie saine, le savoir et l'inclusion de femmes et des enfants;
3. La planète: protéger notre écosystème pour toutes les sociétés et pour les enfants
4. Le partenariat pour catalyser la solidarité globale pour le développement durable;
5. La Justice pour promouvoir la sécurité, une société de paix et des institutions fortes;
6. La prospérité pour une croissance forte, inclusive et transformatrice de l'économie

Le communicateur a indiqué qu'au Burkina Faso, les ODD ont été internalisés dans le nouveau référentiel qui est la Politique nationale de développement économique et social (PNDES) ; dans les plans nationaux et dans les budgets. Pour conclure, il a précisé que le succès des ODD au Burkina Faso dépendra de l'engagement et de l'implication de tous les acteurs au niveau national dans la mesure où ce nouvel agenda doit être mis en œuvre de façon participative et concertée aussi bien au niveau national que local.

### **Restitution de la participation du Réseau de plaidoyer à la COP21**

Les différentes communications ont été conclues par cette relative à la participation du Réseau à la COP21. Madame Zénabou SEGDA, a tenu à préciser que c'est grâce à un tout autre Réseau qu'elle a pu prendre à cette rencontre. Elle a aussi précisé de prime à bord que la COP est le rassemblement des 194 Etats membres de la Convention Climat pour négocier et adopter des décisions, et veiller à leur suivi. Elle a indiqué que la COP est un processus enclenché depuis l'Adoption de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à Rio en 1992. D'autres initiatives ont vu le jour à l'image du Protocole de Kyoto

en 1997 qui demeure le principal protocole contraignant en matière de changement climatique. Elle a par ailleurs précisé qu'il n'a jamais été ratifié par les Etats-Unis et que le Canada n'a pas respecté ses objectifs et aucune sanction n'a été appliquée. Du sommet de Copenhague en 2009 à celui de Durban en 2011, elle a relevé que les différentes conclusions ont été les unes moins précises que les autres. Elle a ainsi présenté les enjeux de la COP21 qui semble être une rectification du tir : organiser la révolution énergétique mondiale ; renforcer les engagements des Etats ; assurer la solidarité entre riches et pauvres ; exclure les fausses solutions ; adopter un accord universel, ambitieux et contraignant entrant en vigueur à partir de 2020 ; renforcer l'action des Etats (climat et financements) avant 2020.

En termes de bilan réel, il ressort que l'accord ne freinera pas les changements mondiaux en cours en faveur des énergies renouvelables. En outre Madame SEGDA a précisé qu'il ne s'agit que d'un accord partiellement contraignant. Néanmoins, elle a noté avec satisfaction la volonté de maintenir la hausse de la température bien en deçà de 2°C, voire 1,5°C. Elle a apprécié cet accord à sa juste valeur en ce sens qu'il pose les grands principes mais manque de précision et n'offre pas assez de prévisibilité aux pays en développement sur les financements. Néanmoins, avant de clore ses propos, madame SEGDA a estimé qu'il existe encore des perspectives à travers la COP 22 qui se tiendra cette année au Maroc.

## **Deuxième phase d'échanges**

A la fin de ces quatre présentations, place fut faite aux échanges. En ce qui concerne le CONASUR les échanges ont portés sur les outils d'évaluation rapide, et la nécessité de la création de l'agence unique et autonome de prévention et de gestion des catastrophes. Il ressort des échanges que le CONASUR dispose d'assez d'outils d'évaluation. Quant à la création de l'agence, le CONASUR et la DGPC s'accordent à dire que les réflexions sont déjà en cours et qu'elle pourrait être opérationnelle en 2017. Au compte de la DGPC, il est ressorti que le manque de moyen est crucial à telle enseigne que la BNSP n'arrive pas à respecter les principes d'intervention en termes de temps et d'efficacité. Il a été suggéré dont de mener du plaidoyer afin que chaque région puisse disposer d'une brigade. En outre, les populations devront être sensibilisées en matière de secours aux accidentés mais aussi sur d'autres mauvaises pratiques dont le transport mixte et les surcharges. Les participants notamment ceux de la société civile ont émis le vœux de resserrer les rangs afin de pouvoir participer aux prochaines rencontres avec une plate-forme mieux élaborée et plus ferme pour de meilleurs engagements en matière

de changement climatique. A la suite des échanges une pause-déjeunée a été observée. Avant que les travaux en commission ne commencent avec un retard d'une heure.

### **Les Travaux en commission, restitution et échanges**



De retour de la pause à 16 heures, compte tenu du retard accusé, le modérateur a suggéré de répartir les commissions en deux groupes en lieu et place de trois. Rencontrant l'assentiment de l'assistance, nous avons constitué deux groupes de réflexions. La première avait pour rôle de se pencher sur la question des obstacles ou les difficultés

actuelles pouvant entraver la mise en œuvre effective de la loi sur la RRC au Burkina Faso mais aussi de déceler les voies et moyens pouvant assurer la mise en œuvre effective de la loi. Le deuxième groupe par contre a réfléchi sur la nature de l'appui institutionnel requis pour une meilleure résilience des communautés face aux catastrophes et extrêmes climatiques. A l'issue de 45 minutes de travail en commissions, nous nous sommes retrouvés en plénière pour une mise en commun des propositions.

Selon la rapporteuse du premier groupe, Awa Ouattara la méconnaissance de la loi, l'insuffisance d'engagement au niveau de l'exécutif, l'absence de texte d'application de la loi, l'insuffisance de ressources financières et l'instabilité des institutions constituent des obstacles à la mise en œuvre effective de la loi. Elle a rapporté qu'en termes de suggestions, sa commission propose un plaidoyer pour la tenue d'un séminaire gouvernementale sur la RRC, l'interpellation des autorités pour la prise de décret d'application, des sensibilisations, et l'intégration de la version simplifiée de la loi dans les curricula des centres d'alphabétisation, la création d'un réseau parlementaire sur la RRC, etc. A la fin de ce rapport, il a été suggéré de prendre une audience avec la coopération suisse qui est le chef de file des PTF en matière de protection sociale. Ainsi, il fera le plaidoyer auprès des autres partenaires. Par rapport au séminaire gouvernemental, des réserves ont été émises car cette stratégie coutera très chère. Par ailleurs un déjeuner avec les ministres concernés serait plus soutenable.

Après ces observations, il a été demandé au rapporteur du deuxième groupe de présenter les fruits de sa commission.

Monsieur Eloi YAMEOGO a estimé que son groupe compte influencer la mise en place de l'agence unique de protection sociale. De même il prône l'intégration de la société civile dans le comité chargé de l'élaboration de la politique nationale humanitaire assortie d'un plan d'action. En outre, il a recommandé le renforcement du réseau national de plaidoyer sur la RRC pour sa pérennité. Le rapporteur a estimé que son groupe entend influencer au niveau des collectivités territoriales pour une prise en compte de la RRC dans les Plans de développement.

### **Cérémonie de clôture de l'atelier**

Pour la clôture des travaux de cet atelier, c'est au Coordonnateur du Réseau MARP Burkina que le privilège est revenu d'adresser le mot de remerciement aux différents participants. Il a tenu à indiquer qu'il aurait fallu deux jours pour épuiser les travaux mais compte tenu des contraintes budgétaires il fallait faire avec les moyens de bord. Il à cet effet félicité chacun pour les efforts fournis.

Absente à cet atelier, c'est monsieur Barro Mamadou du SP/CONASUR qui a prononcé le mot de clôture de madame le ministre de la femme, de la solidarité nationale et de la famille. Il s'est réjoui des échanges fructueux qui ont été menés au cours de cet atelier avant de déclarer clos au nom de madame le ministre les travaux de l'atelier national de plaidoyer pour la réduction des risques de catastrophes à 17h35mn.

***Réseau MARP -Burkina***

*Liste de présence*

**LISTE DE PRESENCE /ATELIER NATIONAL DE PLAIDOYER POUR LA RRC/ HOTEL DES CONFERENCES OUIND  
YIDE 31 mars 2016**

NOM ET PRENOM(s)	FONCTION	STRUCTURE	EMAIL ET CONTACT
THOMBIANO A Rasmané	Chargé d'étude	DGEP/MINEFID	<a href="mailto:thiombiano79@gmail">thiombiano79@gmail</a>
SILGA Maxime	chef de service	DGEP/MINEFID	<a href="mailto:dilgmax@yahoo.fr">dilgmax@yahoo.fr</a> 76433574
OUEDRAOGO Eloi	point focal	ATAD-KAYA	<a href="mailto:Eloi1556@yahoo.fr">Eloi1556@yahoo.fr</a> 70225348
Adjt ILBOUDO Alassane	Directeur des études de la prévention	Brigade des sapeurs pompiers	<a href="mailto:brahimor.ilboudo@yahoo.fr">brahimor.ilboudo@yahoo.fr</a> 70150118
YAMEOGO Ousmane	Formateur	Bureau d'évaluation RRC	<a href="mailto:ousman-yam76@yahoo.fr">ousman-yam76@yahoo.fr</a> 70068722
FARMA Gael	Apui à la communication	Réseau-Marp	<a href="mailto:farmagael@yahoo.fr">farmagael@yahoo.fr</a> 70747465
KABORE G Gilbertte	Agent	DAJC/Ministère de l'environnement	<a href="mailto:kaborgiebertte@yahoo.fr">kaborgiebertte@yahoo.fr</a> 79148804
GNANOU Adama	chargé de communication	Réseau-Marp	<a href="mailto:gnanousa@yahoo.fr">gnanousa@yahoo.fr</a> 78789835
RAMDE Ali	Chargé d'étude	DGTTM du MTMUSR	<a href="mailto:aliamde@yahoo.fr">aliamde@yahoo.fr</a>
SANKARA Moussa	Chargé de programme	DP.ONG/DG-COOP	<a href="mailto:moussankous@yahoo.fr">moussankous@yahoo.fr</a> 70271529
SOME Wiémé	Spécialiste en gestion des risques naturel	MRAH/DGESS	<a href="mailto:wiemesome@yahoo.com">wiemesome@yahoo.com</a> 76453590
OUATTARA Obi Julienne	chargé de communication	CPF	<a href="mailto:ouatobi@yahoo.fr">ouatobi@yahoo.fr</a> 70307531
YAMEOGO Arouna	Chargé de programme	ODE	<a href="mailto:yameogoarouna@yahoo.fr">yameogoarouna@yahoo.fr</a> 76604890
KOURA Djibrillou	secrétaire xécutif	DIOBASS Burkina Faso	<a href="mailto:djibrilkoura@yahoo.fr">djibrilkoura@yahoo.fr</a> <a href="mailto:constantzango@yahoo.fr">constantzango@yahoo.fr</a> 70261052
ZONGO Constant	Président	ATAD	<a href="mailto:constantzango@yahoo.fr">constantzango@yahoo.fr</a> 70261052
SAWADOGO Issaka	cordonnateur	Réseau-Marp	<a href="mailto:issiaka24@yahoo.fr">issiaka24@yahoo.fr</a>
OUEDRAOGO N H Madeleine	cordonnatrice National	Association KOOM	<a href="mailto:associationkoom@yahoo.fr">associationkoom@yahoo.fr</a> 70260280
SEGDA Zeinabou	Présidente	WEP-BF	<a href="mailto:segdaorama@gmail.com">segdaorama@gmail.com</a>
YELGOROU Oumat	programme officier	WEP-BF	<a href="mailto:yeloumar@brandeis.edu">yeloumar@brandeis.edu</a>
BARO Mamadou	chef de DCP Département	SP/CONASSUR MFSNF	<a href="mailto:bareka9@yahoo.fr">bareka9@yahoo.fr</a>
YE B Dominique	agent	SP/CONASSUR MFSNF	<a href="mailto:yedominik@yahoo.fr">yedominik@yahoo.fr</a>
OUEDRAOGO/YAMEOGO Tipuiri	chef de département	Association SEMUS	<a href="mailto:fonbert@yahoo.fr">fonbert@yahoo.fr</a> <a href="mailto:semus@fasonet.fr">semus@fasonet.fr</a>
ZOROME Saidou	membre	IJACOD	<a href="mailto:saidouzorome@gmail.com">saidouzorome@gmail.com</a> 70760785
KABORE Alice	représentante	SOS SAHEL	<a href="mailto:alice-KABOR@yahoo.fr">alice-KABOR@yahoo.fr</a> 71259566
ROUAMBA Emmanuel	PCA	SOS Santé et développement	<a href="mailto:rouambare@yahoo.fr">rouambare@yahoo.fr</a>
KANFANDO O Raphael	S-G	Médiavert	<a href="mailto:Mafkafando@gmail-com">Mafkafando@gmail-com</a>
KONKOBO R Brigitte	S.E	TENFOREST	<a href="mailto:Konkobo.brigitte@yahoo.fr">Konkobo.brigitte@yahoo.fr</a> 79668425
OUATTARA Rokia		Radio Burkina	<a href="mailto:70392903">70392903</a>
TASSEMBEDO Judith		Radio Burkina	<a href="mailto:70600267">70600267</a>



Rapport de l'atelier national de plaidoyer pour la RRC au Burkina Faso : 31/03/16 à Ouagadougou

OUATTARA Ru		Télévision National	<a href="tel:70279982">70279982</a>
OUEDRAOGO Jean		RTB/RADIO	<a href="tel:79070734">79070734</a>
BELEM SALIF		RTB/TELE	<a href="tel:70265949">70265949</a>
GUIGMA Gregoire		RTB/TELE	
OUEDRAOGO Zénabo		SIDWAYA	<a href="tel:78318494">78318494</a>
OUEDRAOGO Hassane		OBSERVATEUR	
BIRBA Flore			<a href="tel:70953112">70953112</a>
SAWADOGO IDRISSE			<a href="tel:70194963">70194963</a>
SIDIBE		LEFASO.net	
DJANOU Daouda	chargé de affaires humanitaire	UNOCHA	<a href="mailto:djouma@un.org">djouma@un.org</a> 65123535
OUEDRAOGO .B Bruno	Assistant en RRC	CROIX ROUGE	<a href="mailto:beweninbruno@gmail.com">beweninbruno@gmail.com</a> <a href="tel:71222968">71222968</a>
SANFO Felix Alexandre	consultant indépendant	Humanitaire et Gestion RRC	<a href="mailto:felixsanfa@gmail.com">felixsanfa@gmail.com</a> 78834470
KABORE T.A.Fulgence	secrtaire général exécutif	FEPAC/UA	<a href="mailto:fepac-ua@yahoo.fr">fepac-ua@yahoo.fr</a> 78828582
KINDA T.Leonard	secrtaire exécutif	AEERB	<a href="mailto:aerb1@yahoo.fr">aerb1@yahoo.fr</a> 70146616
COULIBALY Sibiri	DPO	JGPC/MATDSI	<a href="mailto:coulibalysibiri2003@yahoo.fr">coulibalysibiri2003@yahoo.fr</a> <a href="tel:70206118">70206118</a>
OUATTARA Awa	Représentante de self help Africa	SELF HELP AFRICA	<a href="mailto:awa.ouattara@selfhelpafrica.net">awa.ouattara@selfhelpafrica.net</a>
BONKOUNGOU L Inès	chargé projet Tearfund	TEARFUND	<a href="mailto:ines.bonkougou@tearfund.org">ines.bonkougou@tearfund.org</a> <a href="tel:25347156">25347156</a>
TIEMTORE Sylvestre	coordonnateur	SPONG	<a href="tel:25473566">25473566</a>
SANA Jean Baptiste	chauffeur	SEMUS	<a href="tel:70425149">70425149</a>
YAMEOGO Jean Alain	logisticien	Réseau-Marp	<a href="tel:78880550">78880550</a>
GOUBA F. Judith	stagiaire	Réseau-Marp	<a href="tel:72754312">72754312</a>
TRAORE D. Hélène	comptable	Réseau-Marp	<a href="tel:76688288">76688288</a>
OUEDRAOGO Aimée	stagiaire	Réseau-Marp	<a href="mailto:Aimeouedraogo93@yahoo.fr">Aimeouedraogo93@yahoo.fr</a> <a href="tel:78582242">78582242</a>

